

# **LES AMIS DE LA TERRE INTERNATIONAL – DOCUMENT INTERNE**

## **NOTRE POSITION SUR L'ÉQUITÉ**

27 NOVEMBRE 2014

### **1. Introduction**

Les émissions historiques et continues de gaz à effet de serre (GES) sont en train de déstabiliser le climat de la planète, avec des effets désastreux sur la vie et les moyens d'existence des peuples. La réponse internationale à cette urgence planétaire – comme l'illustrent les résultats de plus en plus mauvais de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – a été absolument insuffisante, n'ayant proposé que des réductions minimales des émissions. Les gouvernements de beaucoup de pays développés se refusent encore à prendre en compte la question de l'équité et de la justice au moment de décider comment partager entre les nations la réduction des émissions.

Pour Les Amis de la Terre International (ATI), le changement climatique est un symptôme du système économique actuel, et seule la transformation de ce système pourra résoudre le problème et faire en sorte que toute la population du monde puisse vivre bien, sans mettre en danger la capacité de la Terre de nous nourrir. Nous avons la vision d'une société de personnes interdépendantes qui vivent dans la dignité, où la justice et les droits des personnes et des peuples seront une réalité, une société bâtie sur la souveraineté et la participation des peuples, fondée sur la justice sociale, économique, environnementale et de genre, et débarrassée de toutes les formes de domination et d'exploitation, telles que le néolibéralisme, la mondialisation, le néocolonialisme et le militarisme. Le besoin d'un changement de système a toujours encadré nos messages sur le changement climatique.

La responsabilité des pays développés est énorme, comme l'est leur dette à l'égard des pays en développement qui sont en train de subir les effets du changement climatique et auxquels on a refusé l'espace environnemental nécessaire pour que des milliards de personnes vivent dans la dignité.

**Ce document a pour but de présenter le point de vue des ATI quant à la manière d'aborder l'équité dans le domaine du changement climatique. Il commence par établir que le seuil de stabilisation de la température doit rester au-dessous de 1,5 degré Celsius, au-delà duquel le monde deviendra dangereux pour l'humanité et le reste des êtres vivants. À partir de ce seuil, il suggère d'appliquer le critère de justice pour établir le budget carbonique restant (qui serait établi et élaboré plus tard), c'est-à-dire pour décider quel volume de carbone pourrait être émis sans dépasser la limite fixée du réchauffement. Il définit ensuite des principes pour que ce budget carbonique soit partagé avec justice entre les pays, avec ce que cela implique en matière de réductions obligatoires des émissions et de flux financiers des pays développés vers les pays en développement (pour rembourser la dette climatique historique des premiers à l'égard des derniers).**

## 2. L'établissement d'un seuil de température mondiale

Nous sommes persuadés que les impacts du climat, et en particulier les morts qui ont déjà lieu en raison du changement climatique, sont absolument *injustifiables*. Par conséquent, toute augmentation de la température est difficilement acceptable. Cependant, la température a *déjà* augmenté de 0,8°C et une augmentation supplémentaire de 0,6°C est déjà enclenchée.<sup>1</sup> D'autre part, toute augmentation des émissions de carbone est excessive, puisque les impacts s'en font déjà sentir. Donc, le 'budget carbonique restant' est basé sur la reconnaissance que le monde ne peut pas arrêter les émissions sur-le-champ. C'est pourquoi nous réclamons que le réchauffement soit maintenu au-dessous de 1,5°C par rapport au niveau préindustriel, en spécifiant que c'est uniquement parce que nous nous retrouvons dans une situation d'urgence.

Pour ATI, la définition d'un seuil de la température n'est pas une revendication publique. En revanche, nous allons continuer de faire pression pour que les discussions portent sur les véritables problèmes auxquels se heurtent les gens, plutôt que sur des choses aussi vagues que l'élévation de la température et le budget carbonique.

Or, beaucoup d'organisations de la société civile et de mouvements sociaux, et 100 pays en développement, s'en tiennent aujourd'hui à une limitation de l'élévation de la température de 1,5°C. Notre silence à ce sujet peut être mal interprété et considéré comme l'approbation d'une position moins scientifiquement rigoureuse.

**Par conséquent, les ATI adoptent, en dépit des incertitudes concernant la probabilité et la faisabilité, un seuil de la température au-dessous de 1,5°C.** Nous demandons à l'ExCom des ATI de lever le moratoire actuel sur la signature de déclarations qui comportent une référence à la température visée. Ceci ne sera pas utilisé dans nos communications de haut niveau sur le changement climatique, mais constituera une base ferme pour notre travail sur les budgets carboniques et sur la répartition des responsabilités concernant la réduction des émissions et le transfert de fonds et de technologie.

### **Est-il réalisable de ne pas franchir le seuil de 1,5°C ?**

D'après les recherches menées par nos alliés de l'Institut de l'environnement de Stockholm, du point de vue technologique et économique il est réalisable de respecter le seuil de 1,5°C. Même la Banque mondiale vient de reconnaître que c'est possible. Pourtant, nous connaissons la situation du monde et nous savons que, du point de vue politique, la chose est incroyablement difficile. La mainmise des transnationales sur la plupart des gouvernements et des institutions internationales a sapé la responsabilité et la volonté politique d'empêcher vraiment la catastrophe climatique. D'autre part, de vastes secteurs du public ne comprennent pas ou ne reconnaissent pas l'existence d'une crise climatique, en particulier ceux qui ont facilement accès à des formes d'énergie et d'alimentation qui contribuent au changement climatique mais qui n'en ont pas encore été

---

<sup>1</sup> L'opinion scientifique générale est qu'un réchauffement de 1,4 degré est inévitable, du fait que l'on estime qu'une augmentation additionnelle de 0,6 degrés est déjà enclenchée. Hansen et d'autres, *Earth's Energy Imbalance. Confirmation & Implications*, Science, Vol. 308, juin 2005, [http://pubs.giss.nasa.gov/docs/2005/2005\\_Hansen\\_et\\_al\\_1.pdf](http://pubs.giss.nasa.gov/docs/2005/2005_Hansen_et_al_1.pdf).

victimes ; ainsi, rien ne les pousse à changer leur comportement ou leur mode de vie. Nous continuerons de pousser les limites politiques dans nos campagnes. et d'exiger que les gouvernements fassent le nécessaire pour maintenir l'augmentation de la température au-dessous de 1,5°C.

### **3. La détermination d'un budget carbonique mondial**

Le fait d'avoir un objectif en matière de température nous permet d'établir un budget pour le carbone qui peut être émis sans dépasser le seuil de 1,5°C ; c'est ce qu'on appelle le budget d'émissions mondiales de CO<sub>2</sub>. Cela nous permettra d'établir plus facilement la dette climatique que les pays développés ont contractée à l'égard des pays en développement. De même, cela nous aidera à nous attaquer aux engagements volontaires des gouvernements des pays développés, lesquels sont très insuffisants, non scientifiques et injustes, et ne correspondent pas à un 'partage équitable' de l'effort, qu'il s'agisse de la réduction des émissions ou du financement.

L'établissement d'un budget d'émissions mondial est utile car il peut être traduit ensuite en chiffres concrets qui peuvent être divisés équitablement entre les nations pour définir la part de réduction des émissions et de financement qui correspond à chacune. Néanmoins, le travail sur un budget qui maintienne l'élévation de la température au-dessous de 1,5°C est à ce jour insuffisant. L'établissement d'un tel budget sera la prochaine étape à entreprendre par le programme JCE dans ce processus vers l'équité qui implique toute la fédération.

### **4. Le partage équitable du budget carbone**

La réduction des émissions et le non-dépassement du seuil de 1,5°C doivent se faire en respectant les principes de l'équité, des responsabilités communes mais différenciées (RCMD) et les différences de capacité. Il sera extrêmement difficile de ne pas dépasser le budget d'émissions qui reste.

Les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, qui n'ont pas provoqué la crise climatique, sont déjà les plus touchées et continueront d'être les plus durement atteintes par les impacts du changement climatique. Certaines communautés et certains écosystèmes sont déjà en train d'en subir les effets plus vite et plus fort que d'autres.

Les pays développés ont utilisé bien plus que leur quote-part d'espace atmosphérique, et ce sont eux qui doivent prendre à leur charge le gros de la réduction des émissions. La surconsommation des pays développés et le pillage de ressources qu'ils ont depuis toujours commis dans les pays en développement ont provoqué des disparités dans la capacité des pays de faire face à la crise climatique et continueront de conspirer contre le droit de vivre dans des sociétés durables.

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) reconnaît la responsabilité historique et actuelle des pays développés, elle leur exige de « prendre l'initiative » en matière d'atténuation, et elle affirme que la capacité des pays en développement de réduire eux-aussi leurs émissions dépendra de l'exécution par les pays développés de leurs engagements concernant les ressources financières et le transfert de technologie (Article 4.7).

ATI appelle les pays développés à remplir leurs obligations et encourage les pays en développement à prendre des mesures nationales. Nous savons qu'il existe, dans les pays en développement, des élites qui bénéficient de projets d'énergie polluante. À quelques exceptions près, les tendances dans le domaine de l'énergie polluante sont très préoccupantes. Par conséquent, nous exhortons les pays en développement à ne pas emprunter une voie de croissance basée sur le charbon ou d'autres sources d'énergie polluantes, qui portent atteinte aux communautés locales et à l'environnement, et qui augmentent les émissions. Nous voulons une 'transition juste' pour s'écarter de ces moyens de croissance destructeurs. Néanmoins, les inégalités qui existent entre les pays et au sein de chaque pays devront être prises en compte à une étape ultérieure de ce processus.

Nous recommandons d'appliquer trois principes-clés pour décider comment diviser le budget d'émissions global de façon juste et équitable :

**La responsabilité** : les pays qui ont toujours exercé le plus de pressions sur le système climatique doivent maintenant prendre l'engagement obligatoire le plus fort pour résoudre le problème historique et actuel de la pollution atmosphérique et réduire leurs émissions. Les émissions historiques seront la base de calcul de la responsabilité, mesurée en émissions de GES cumulatives par personne et par pays.<sup>2</sup> L'année acceptée comme point de départ du calcul des émissions est 1850, s'agissant de la première pour laquelle on dispose de données.

**La capacité** : les pays qui ont davantage de capacité financière, technologique et institutionnelle grâce à l'extraction de ressources dans les pays en développement qu'ils ont pu réaliser parce qu'ils disposaient d'énergie fossile ont produit également, depuis toujours, davantage d'émissions. De ce fait, ils doivent prendre des engagements obligatoires plus importants pour résoudre la crise. La capacité d'agir des pays est très variable en raison des différences quant à la disponibilité de ressources, de financement et de technologie. Divers indicateurs (ou combinaisons d'indicateurs) peuvent être employés pour mesurer cette capacité : le produit intérieur brut, la capacité technologique, l'indicateur de pauvreté et l'indice de développement humain. Le PIB par habitant est souvent utilisé parce qu'il est facile d'obtenir les données nécessaires, mais ce n'est pas la meilleure approche. Nous sommes d'avis que ces indicateurs ne sont pas l'idéal et qu'il faudra travailler davantage afin de trouver une méthode juste pour mesurer la capacité.

**Le droit à des sociétés durables** : les besoins et les intérêts des plus pauvres et vulnérables et des générations futures doivent être considérés au moment de définir les indicateurs. Le fait de déterminer le seuil de revenus et d'émissions au-dessous duquel la responsabilité et la capacité d'agir ne sont pas comptées permet de prendre en considération la réalité de nombreux pays qui ont des populations trop pauvres pour pouvoir vivre avec la dignité à laquelle nous avons tous droit. D'autre part, il ne faut pas permettre que les élites des pays en développement se cachent derrière les pauvres pour continuer à s'enrichir à leurs dépens. Il faut aussi parvenir à des engagements obligatoires, au-delà de ceux qui concernent l'atténuation, destinés à donner aux victimes du changement climatique les moyens de s'adapter aux impacts inévitables qu'elles

---

<sup>2</sup> 'A Vision of Equity', [http://climate-justice.info/wp-content/uploads/2013/11/EquityVision\\_v4.pdf](http://climate-justice.info/wp-content/uploads/2013/11/EquityVision_v4.pdf).

n'ont pas causés et, lorsque l'adaptation sera impossible, à les indemniser pour les pertes et les dommages subis.

Le partage équitable de la réduction des émissions implique que les pays développés historiquement responsables et disposant de la capacité nécessaire s'acquittent de leur dette écologique et climatique, financent l'adaptation et compensent les pertes et les dommages irréparables que certains pays et communautés vont essuyer.

## **5. Le partage de la responsabilité d'appliquer un budget de carbone global**

Tous les pays ont l'obligation de réaliser la part des efforts qui leur revient, mais les pays développés ont une très forte responsabilité historique, de même qu'une forte capacité d'agir. C'est seulement en prenant des mesures intérieures très ambitieuses qu'ils pourront remplir leurs obligations et réaliser leur part de l'effort mondial.

Les pays développés doivent réduire drastiquement leurs émissions à la source, d'autant que cela sera techniquement possible, et ils doivent aussi apporter aux pays en développement le financement, les technologies (sans droits de propriété intellectuelle), les compétences et la formation nécessaires pour qu'ils réduisent leurs émissions ; de même, ils doivent leur fournir l'argent nécessaire pour financer leur adaptation et pour compenser les pertes et dommages subis. Cela doit se faire sans recourir aux marchés du carbone ou à la compensation de la réduction des émissions, et sans faire appel non plus à la géo-ingénierie. En outre, les pays développés ne doivent pas imposer aux pays en développement des brevets ou des droits de propriété intellectuelle qui les empêchent de disposer des technologies requises.

En ce qui concerne les pays en développement, toute exigence de réduction des éventuelles émissions futures sera basée sur la responsabilité historique, la capacité et le droit à des sociétés durables de ces pays, et dépendra de ce que les pays développés auront fait pour atteindre leurs objectifs obligatoires de réduction des émissions et de financement et technologie pour l'atténuation, l'adaptation et la compensation des pertes et dommages de ces pays, conformément à ce qu'exigent la science et la justice.

## **6. Conclusion**

Nous aspirons à un changement de système qui se traduise par une transformation authentique, pour les gens comme pour la planète. Notre fédération doit prendre une position juste et ambitieuse au sujet de l'équité, pour rester dans le camp de nos alliés et des communautés concernées.

À partir de l'adoption d'un seuil de température de 1,5°C à ne pas dépasser, nous proposons d'appliquer le critère du partage équitable pour diviser le budget carbone qui reste ; le calcul du budget et des quotes-parts fera partie des prochaines étapes.

Nous utiliserons la responsabilité, la capacité et le droit à des sociétés durables comme indicateurs pour diviser avec justice le budget carbone, en y incluant non

seulement la réduction des émissions mais aussi la responsabilité financière et le remboursement de la dette climatique.

**Prochaines étapes :**

- Il s'agit d'une position politique. La fédération doit encore discuter des meilleures stratégies et tactiques pour introduire cette position dans les divers domaines.
- Nous formulerons quelques points pour les communications extérieures pour la CdP de Lima.
- Avec l'aide de nos alliés, nous travaillerons sur les chiffres du budget d'émissions qui reste pour évaluer en suite les parts proportionnelles des mesures que chaque pays devra prendre, en vue de présenter des demandes concrètes d'ici mars 2015.
- Nous demandons à l'ExCom de lever le moratoire qui empêche les ATI de signer toute déclaration qui comporte des objectifs en matière de température.
- Nous reconnaissons qu'il existe des points importants à débattre, au sujet des élites des pays en développement, au sujet des émissions indirectes (par exemple, l'UE réduit ses émissions en délocalisant sa production en Chine : qui doit être responsable de ces émissions ?), et au sujet des émissions des entreprises (par exemple, un petit nombre de transnationales sont historiquement et actuellement responsables d'un grand volume d'émissions : comment les en rendre responsables ?). Nous examinerons ces questions au cours de l'année prochaine et, le cas échéant, nous chercherons à élaborer des positions.